



Maison Diocésaine – B P 80082 - 13, Rue du Docteur Samalens – 32002 AUCH Cédex

adresse courriel : hospitalite32@gmail.com

CHARTRE POUR LA PROTECTION DES MINEURS ET DES PERSONNES VULNÉRABLES.

OUTILS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION .

CONSEILS POUR UNE ATTITUDE DIGNE ET JUSTE :

- **Soigner son langage** permet de marquer une saine distance.
- Veiller à ne pas se retrouver dans une **situation ambiguë**.
- Ne pas solliciter de **marque d'affection**.
- Ne pas consommer **ni drogue, ni alcool**.
- Ne pas télécharger d'**images inconvenantes**.
- **Être attentif à la pudeur** de ceux qui nous sont confiés.
- **Ne jamais contraindre quelqu'un**, physiquement ou moralement.
- **Rester visible lors des échanges** avec des personnes vulnérables.
- Conseiller **sans culpabiliser**.
- **Si une victime se confie à vous, vous devez en informer le président de l'hospitalité, si c'est lors d'une confession, le prêtre doit en informer le délégué épiscopal, le secret s'applique.**
Mais le fidèle peut être dirigé vers les **N° d'urgence dédiés : 119** pour les enfants
3119 pour les femmes
- **Aux piscines, encore plus qu'ailleurs, veiller au respect de la pudeur.**
- Éviter **tout contact ambiguë**, inapproprié, ou pouvant être mal interprété.
- **Rester à une bonne distance physique et psychologique**, en évitant notamment toute forme de chantage affectif.
- **Travailler en équipe** pour adopter les bonnes postures.
- **Rester visible et toujours être à plusieurs adultes** lors des situations de surveillance notamment dans les chambres.